

# NOUVELLE DÉCLARATION OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER A ED OF

**MON  
COMPTE  
FORMATION**

Que faut-il faire ?

**A compter  
d'aujourd'hui**



Pour être référencés sur EDOF et pour sécuriser les échanges avec la Caisse des Dépôts, les organismes de formation déjà présents sur la plateforme devront fournir à la Caisse des Dépôts, **à compter du 18 avril**, les coordonnées et l'identité des personnes qui sont désignées au sein de leurs établissements comme :

- Le représentant légal
- Le responsable pédagogique (réfèrent « catalogue »)
- Le responsable administratif (réfèrent « dossiers »)
- Le responsable financier (réfèrent « paiement »)



## Déroulement de la collecte d'informations

Dès le 18 avril, tout utilisateur se connectant au compte EDOF d'un établissement de l'organisme de formation, devra renseigner identité et coordonnées des référents. Cette saisie sera obligatoire pour avoir accès à EDOF.

### **Le parcours comprend plusieurs étapes :**

1. Une page d'informations
2. Plusieurs formulaires pour la saisie de l'identité et des coordonnées du représentant légal et des différents référents cités
3. Une page récapitulative

La saisie devra se faire d'un seul coup pour être prise en compte.



Quelles données sont à fournir ?

Pour chacun de ces référents, il sera demandé de renseigner :

- L'identité : civilité, nom, prénom
- Les coordonnées : téléphone portable et/ou fixe, adresse courriel professionnelle

Ces renseignements devront être fournis pour chaque établissement (SIRET) qui dispose d'un espace sur EDOF. **Toutes ces données sont obligatoires.**